

## CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 20 MARS 2012 à 20 H

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, Todesco, MM., Desbois, Desserée, Freixinos, Jayet, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Durante (procuration à M. Milloir), M. Parthiot (procuration à Mme Garnier), M. Piesvaux

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### 1. Avenant n°2 au contrat d'affermage du service public d'assainissement

Une réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars pour étudier les termes du contrat d'affermage au service public d'assainissement.

La commission a émis un avis favorable sur les termes de l'avenant.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°2 et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

### 2. Consultation de maîtrise d'œuvre pour mise en conformité branchements assainissement

Suite à la délibération du 9 novembre 2011 concernant la mise en conformité des branchements particuliers d'assainissement, 10 sociétés ont été consultées.

3 entreprises se sont excusées.

2 offres ont été reçues. Il s'agit de la société IRH Conseil (à Dole) et de Daniel Morel (à Venarey-les-Laumes).

La commission d'appel d'offres a examiné les 2 propositions.

IRH a obtenu la meilleure note finale.

La commission d'appel d'offres décide de rencontrer IRH pour optimiser le coût du scénario N°3 et clarifier certains éléments de l'offre.

### 3. Travaux voirie 2012

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les travaux suivants :

• 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> tronçon de la rue de la Messe	26.259,00 € HT
• Rue du Chat Fou	8.788,30 € HT
• Rue de la Coopérative	2.215,00 € HT
• Promenade du canal (autour du puits 4)	<u>21.339,00 € HT</u>
TOTAL :	58.061,30 € HT

Le conseil municipal :

- confie à la DDT, service Territorial Nord-Ouest, la maîtrise d'œuvre de ces travaux dans le cadre de la mission ATESAT

- décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par la communauté de communes de l'Auxois Sud et confie la consultation des entreprises à ce groupement de commande
- dit que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune
- sollicite l'attribution de subventions au titre du fonds cantonal de développement territorial.
- fixe le plan de financement comme suit : subvention fonds cantonal de développement territorial, fonds libres et/ou emprunt.

#### 4. Contrat maîtrise d'œuvre travaux ruelle Ponsard

Dans la cadre des travaux d'aménagement de la ruelle Ponsard, le dossier avait été confié à Daniel Morel, géomètre expert.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement tels que décrits dans le projet d'aménagement de Daniel Morel, décide de lui confier la maîtrise d'œuvre et accepte la rémunération de cette maîtrise d'œuvre qui s'élève à 14.700 € HT.

#### 5. Convention de servitudes avec ERDF

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de servitudes, passage d'un câble électrique souterrain sur la parcelle cadastrée C N°427 « Les Annereaux » à intervenir entre la Commune de Pouilly-en-Auxois et ERDF.

#### 6. Convention de servitudes avec le SICECO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de renforcement des réseaux électriques sont programmés par le SICECO et seront prochainement réalisés dans la Commune ; un câble électrique doit passer sous le domaine privé de la Commune, d'où la nécessité de signer une convention de servitudes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de servitudes.

#### 7. Acquisition de terrains

- Acquisition de terrain à M. Jean-Pierre Laprée

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 672 m<sup>2</sup> et 60 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle de plus grande importance à Pouilly-en-Auxois cadastrée ZB N°144 « Pré Ponsard » d'une superficie de 1ha66a50ca appartenant à M. Jean-Pierre Laprée, au prix d'acquisition de 1,50 €/m<sup>2</sup> soit 1.098 € hors frais.

- Acquisition de terrain à l'EHPAD « les Arcades »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 790 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle de plus grande importance à Pouilly-en-Auxois cadastrée ZB N°3 « Pré Ponsard » d'une superficie totale de 1ha66a33ca appartenant à l'EHPAD « Les Arcades », au prix d'acquisition de 1 € symbolique.

La décision d'acquérir ces 2 terrains est prise à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### 8. Classement de la voirie communale du chemin rural n°14 dit « ruelle Ponsard »

Ce chemin est actuellement classé en chemin rural et doit passer en voirie communale qui sera dénommée « Rue Ponsard ». Ceci permettra en outre de demander des subventions au titre du fonds cantonal.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité et donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et de document cadastral.

## 9. Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnités

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander le concours du Trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% l'an.
- Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, qu'elle sera attribuée à Madame Brigitte Devaux, receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Décide également d'accorder dans les mêmes conditions, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant concernant les collectivités disposant d'un secrétaire à temps plein.

## 10. Subvention course « Courir pour la Paix »

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal reconduise la subvention de 500 € accordée jusqu'à présent pour l'organisation de la Cyclo sportive « Courir pour la Paix » co-organisée par le « SCO Dijon » et « SATA Foundation ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## 11. Révision du PLU

Une réunion se tiendra le 5 avril avec Madame Brindejanc pour étudier des modifications et une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

## 12. Affaires diverses

- Le député Alain Suguenot tiendra une réunion de parlementaires le mercredi 21 mars à 18h à Pouilly-en-Auxois.
- L'association foncière a confirmé sa dissolution.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**